



**Présences : 41 membres.**

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

Résolution 59.1

Il est proposé de nommer Yvan Cloutier à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Marie-Germaine Guiomar

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES**

Résolution 59.2

Il est proposé d'accepter Richard Vigneux comme nouveau membre du Syndicat.

Prop. : Alain Chevrette

App. : Jacques Gagnon

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 59.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Richard Desjardins

App. : Michel-Marc Lemieux

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 1998 :**

Résolution 59.4

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (58e réunion) tenue le 8 décembre 1998 tel que rédigé.

Prop. : Clermont Olivier

App. : Alain Chevrette

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. ÉLECTIONS AUX COMITÉS

### Harcèlement sexuel :

Pauline Rivard propose Marie Théoret  
Rémy Bergeron propose Pauline Rivard  
Pauline Rivard accepte  
Marie Théoret refuse.  
**PAULINE RIVARD** est **élue** par acclamation.

### Comité des relations du travail :

Alain Sirois propose Paul Brochu  
Richard Desjardins propose Marie-Germaine Guiomar  
Martin Riou propose Pierre Plourde  
Pierre Plourde accepte  
Marie-Germaine Guiomar refuse  
Paul Brochu accepte.  
**PIERRE PLOURDE** et **PAUL BROCHU** sont **élus** par acclamation.

### Discipline :

Michel-Marc Lemieux propose Danielle Bourque.  
Alain Chevrette propose Pierre Lefavre.  
Jacques Gagnon propose Jean-Paul Laprise.  
Marcel Bouchard propose Alain Chevrette.  
Alain Chevrette refuse.  
**JEAN-PAUL LAPRISE, PIERRE LEFAIVRE** et **DANIELLE BOURQUE** acceptent et sont **élu-e-s**.

## 6. NÉGOCIATION

### Table centrale : information : salaire, retraite et équité salariale.

Jean Lacharité présente l'information sur les salaires et la retraite. Diane Lemay présente l'information sur l'équité salariale.

### Table sectorielle : demande syndicale et dépôt patronal - Vote de rejet.

Denis Lamoureux présente la demande syndicale et le dépôt patronal.

### Résolution 59.5

Il est proposé que l'Assemblée générale rejette le projet patronal du CPNC déposé à la table sectorielle FNEEQ, le 5 février 1999.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Rémy Bergeron

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. NÉGOCIATION (suite)

### Plan d'action :

Jean Lacharité présente le plan d'action.

### Résolution 59.6

Il est proposé que l'Assemblée adopte la plan d'action FNEEQ (CSN) - FEC (CEQ) - FAC tel que présenté à la rencontre des délégations des syndicats des trois fédérations des enseignantes et des enseignants de cégeps, le 19 février 1999 (voir annexe 1).

Prop. : Jean Lacharité

App. : Richard Desjardins

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7. DIVERS

Aucun point.

## 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pierre Lambert propose la levée de l'assemblée.

---

Denis Lamoureux, président

---

Jean Lacharité, secrétaire

Projet de plan d'action FNEEQ-FAC-FEC - 19 février 1999

**RESOLUTION SOUMISE AUX ASSEMBLEES SYNDICALES**

Compte tenu du rejet du dépôt patronal par les différentes fédérations syndicales des enseignantes et des enseignants de cégeps, celles-ci proposent aux assemblées syndicales d'adopter un plan d'action unifié avant le 12 mars prochain, soit:

- De tenir, le mardi 23 mars, une journée nationale de remise du «bulletin de santé du réseau» comprenant une intervention dans les classes de la part des enseignantes et des enseignants et la remise d'une lettre adressée aux étudiantes et étudiants;
- D'appliquer, à partir du 15 mars au plus tard, les boycotts suivants :
  - ‘ Les journées pédagogiques;
  - ‘ Le Projet éducatif et institutionnel du collège;
  - ‘ La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP);
  - ‘ La Politique de gestion des ressources humaines;
  - ‘ Les assemblées regroupant les responsables de département;
  - ‘ Les comités locaux non conventionnés à être déterminés par les syndicats;
  - ‘ Les comités de programme, ou leur équivalent, à l'exception des travaux visant l'élaboration des activités d'apprentissage ou ceux concernant l'implantation de nouveaux programmes pour l'automne 1999;
  - ‘ La Commission des études, ou son équivalent, ainsi que les comités associés à cette instance, à l'exception de la confirmation des activités d'apprentissage des nouveaux programmes dont l'implantation est prévue à l'automne 1999;
  - ‘ Les évaluations de programme et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC).
- De prendre les moyens maintenant pour permettre l'application plus étendue des boycotts précédents d'ici la prochaine session (automne 1999) :
  - ‘ En faisant aucune exception en regard de l'élaboration des activités d'apprentissage et aux travaux associés à toute nouvelle implantation de programme;
  - ‘ En refusant les répartitions des ressources entre les départements qui prévoient des allocations aux fins de l'élaboration des activités d'apprentissage, de l'évaluation des programmes et de l'approche programme (responsable, coordination, travaux, etc.) ;
  - ‘ En exigeant l'allocation de ces ressources tel que le prévoit la convention collective, c'est à dire aux fins de l'enseignement et de toutes autres fonctions telles que changement technologique, coordination de département, etc.).
- De mandater leur fédération respective de déclencher, au moment jugé opportun au cours de la session, les moyens d'action suivants :
  - ‘ Actions de visibilité devant les collèges avec banderoles, pancartes et diffusion massive de tracts;
  - ‘ Campagne de cartes postales signées par les étudiantes, les étudiants et les parents,
    - Campagne appuyée par les associations étudiantes,

- Qui fait suite à la remise du bulletin de santé du réseau le 23 mars,
  - Qui s'oppose à la détérioration du cégep,
  - Dont le processus pour recueillir les cartes s'étend jusqu'en avril et est contrôlé par les syndicats.
- ‘ Tenue d'une manifestation en coordination avec les organisations étudiantes et les autres organisations syndicales du collégial vers la mi-avril.
- De mandater leur présidente ou leur président de cosigner avec les présidents de leurs fédérations et ceux des 56 autres syndicats, une lettre informant le ministère de l'Éducation, la CÉEC et les directions de collèges de la mise en place de ce plan d'action et de ces boycotts.